



musées Orsay-Orangerie

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : cgt@musee-orsay.fr

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS
mel : org.cgt@musee-orangerie.fr

Paris, le 27 novembre 2012

Couleuvres

Le « dialogue social amélioré », ça consiste à faire avaler aux personnels et à leurs représentants un nœud de vipères*... pardon : de couleuvres. (* imbroglia)

Les emplois en baisse en 2013

« *Le plafond d'emploi est préservé : 643 ETP* », dixit l'administration. C'est exact, et pourtant 4 emplois sont déjà supprimés en 2013. Par quelle astuce ?

Les documents budgétaires 2013 de Bercy (projet annuel de performance, projet de loi de finances, jaune opérateurs) annoncent ainsi les effectifs de l'établissement, en ETP :

Orsay-Orangerie	emplois MCC	emplois EPMO	total ETP	hors plafond
2013	437	206	643	4
2012	439	204	643	4

Le total général est donc : $643 + 4 = 647$.

Voici le schéma d'emplois en ETP présenté au Comité technique Orsay-Orangerie du 22 novembre 2012 :

Orsay-Orangerie	emplois MCC	emplois EPMO	hors plafond	total général
2013	433	206	4	643

4 emplois MCC affectés à Orsay-Orangerie (T2) sont supprimés et les 4 emplois mécnés hors plafond sont intégrés au plafond d'emploi contractuel de l'EPMO (T3). Et hop ! le tour est joué : le total global reste 643.

L'emploi MCC consommé en 2012 pour l'EPMO : **433** ETPT (plafond 437) soit 96 %, devient le plafond ETP 2013, qui diminue ainsi chaque année du nombre d'emplois non consommés : - 4 % (davantage que la RGPP !). Toujours moins d'agents titulaires : un pas de plus vers la gestion directe.

Le principal gagnant est : le dépt **muséographie et travaux** (DMT) : 2,7 ETP

Le principal perdant est : le dépt **publics et vente** (DPV) : 3,5 ETP

L'administration d'Orsay-Orangerie réalise ainsi l'incitation de la Cour des comptes, dans son rapport sur les musées nationaux de mars 2011 :

« Les « emplois mécnés » correspondent en principe à des emplois attachés à des missions temporaires qui sont entièrement financées par des ressources propres, notamment issues du mécénat. [...] Aussi la Cour recommande-t-elle de mettre fin au dispositif dérogatoire des

« emplois mécénés », les musées devant être incités à poursuivre ces missions nouvelles et ces formes de coopération en redéployant leurs moyens ou en mobilisant leurs emplois vacants. »

La nouvelle mission – temporaire - des travaux d'embellissement muséographique du Nouvel Orsay est devenue une mission permanente au moins jusqu'en 2015, et prioritaire.

Sur les 15 emplois non consommés en 2012, le département accueil surveillance (DAS) en cumule 10. Nombre d'AVP ASM publiés cet automne : 7. Arrivées : 2. Départs : 2.

Erratum « relevé de décisions »

Tous les personnels d'Orsay-Orangerie ont reçu le 19 novembre un message électronique de l'administration : « *Veillez trouver ci-joint le relevé de décisions du CHSCT du 11 octobre 2012.* »

En pièce jointe, un feuillet sans date ni en-tête, qui liste les points examinés (« *Le Café de l'Ours rencontre un grand succès* », mais relève très peu de décisions.

Une heure avant la diffusion de ce message, l'administration nous a pourtant informés que ce texte serait d'abord présenté à vos représentants le lendemain 20 novembre, en CHSCT, pour recueillir leurs observations. Puis qu'il serait diffusé dans un **INFO-MUSEE...**

« *C'est une erreur, ce projet n'aurait pas dû être envoyé aux personnels* » a admis l'administration. Pas question toutefois d'envoyer un erratum aux destinataires.

Dialogue social renforcé

Jusqu'à l'été dernier, quand vos représentants CGT posaient une question qui n'agréait pas à l'administration, elle nous disait : « *On ne vous répondra pas.* »

Aujourd'hui, elle nous dit : « *On va vous répondre* », puis... elle ne nous répond pas. C'est le changement, maintenant.

Dernier exemple : la CGT a demandé pour le Comité technique du 22 novembre le graphique d'attribution de l'indemnité part variable « au mérite » pour les contractuels d'établissement, par catégories : combien ont eu 30 points, 15, ou 0 point, etc.

(conformément à l'art. 6 du RI des CT MCC et au décret du 15 février 2011 relatif aux CT dans les établissements publics de l'État :

art. 34 : Les comités techniques sont consultés sur les questions et projets de textes relatifs :

- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents

art. 36 : Il débat au moins une fois par an des orientations stratégiques en matière de politique des ressources humaines - art. 37 : moyens budgétaires et en personnel.)

Réponse de l'administration : « *C'est noté, on va vous le transmettre avant le CT.* »

Mais au comité technique : rien, pas de documents. Souhaitons que ce graphique figure un jour dans le projet de bilan social... 2011.

Le bilan RGPP ne passe pas par Orsay-Orangerie

Hier 26 novembre, la MCI du Ministère de la Culture a adressé à 14h12 un message électronique à tous les personnels du ministère, y compris ceux des établissements publics.

Objet : FLASH INFO : **Appel à contributions dans le cadre du bilan de la RGPP au Ministère**

La Ministre a confié à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) une mission sur le bilan de la RGPP, notamment sa mise en œuvre et ses effets : la gouvernance, les chaînes hiérarchiques, les métiers et compétences, les conditions de travail, les risques psychosociaux... (lettre de mission jointe). Voir en page d'accueil de : Sémaphore.

Les contenus des entretiens ou des contributions resteront **anonymes**, sauf souhait contraire de leurs auteurs. Écrire à : igac-bilanrgpp@culture.gouv.fr ou prendre RV téléphonique au : 01 40 15 78 47 ou au 01 40 15 84 49 ou au 01 40 15 77 25 ou au 01 40 15 73 59.

Pour l'instant, ce message n'est pas parvenu aux personnels d'Orsay-Orangerie, ni à ceux qui ont une adresse électronique, ni à tous ceux qui n'en ont pas.